

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18.12.00 Convocation du 12.12.00

Compte rendu affiché 19 décembre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : MM. LAFFLY, MIGNOT Mmes GUERIN, BOUHEY,
Objet : ASSURANCE GROUPE : MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
AVENANT Maires-Adjoints,

<u>Nombre de</u> <u>conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 21	
votants 25	

Mmes ROUX, BROSSARD, WYMAN, GASTREIN,
MM. AUROY, DOIZY, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-
CYR, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BELIN,
Conseillers Municipaux,

Absents représentés : Mme CHEZEAUBERNARD par Mme GASTREIN -
M. GONDELAUD par M. FAURE - Mlle VEYRIER par
Mme WYMAN - M. DUCRET par M. MIGNOT.

Absents excusés : MM. MEYER, DOUCET, MARCENDE et DUSSUD.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué rappelle que la Commune adhère, par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, à *un contrat groupe d'assurance*. Cette adhésion a pour objet de garantir la Commune contre les risques statutaires liés au régime de protection sociale des agents territoriaux territoriaux (CNRACL).

Il indique que le contrat, qui a pris effet au 01.01.2000, a été élaboré sur la base d'un taux de cotisation de 7,25% proposé par la Compagnie ALLIANZ.

Compte tenu des résultats techniques du contrat sur les examens 1999 et 2000, le Centre de Gestion vient d'informer la Commune qu'une révision à la baisse du taux de cotisation peut être appliquée au 01.01.2001.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le *Contrat Groupe d'Assurance* contre les risques statutaires,
- Adopte la proposition de réduction du taux de cotisation concernant ce contrat, taux qui passera de 7,25% à 7% à compter du 01.01.2001 pour les agents titulaires (CNRACL),
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 18 Décembre 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY